



# PROJET DE PROPOSITION D'UNE LIGNE DE CRÉDIT À LA CNCA - BÉNIN

## EN VUE DU FINANCEMENT DES ÉQUIPEMENTS DES COOPÉRATIVES DE PÊCHEURS ARTISANS

**Date D'approbation :**

26/6/1980

**Pays :**  
Bénin

**localité :**

Cotonou, Ouidah,  
Grand-Popo, Sémé

**Type :**

Avance Global

**Montant :**

0,180 Mds

### **1. IDENTIFICATION DU PROJET**

Le principe de financer, à travers la CNCA un ensemble de petits projets de développement rural avait été accepté par la BOAD dès la première mission d'identification de projet au Bénin en avril 1976. La Banque s'était alors proposée de financer les deux volets du programme de culture attelée : le Centre d'élevage Bovin de l'Okpara(CEBO) et l'extension de la Coopérative Béninoise de Matériel Agricole (COBEMAG).Le projet COBEMAG avait bénéficié d'un crédit de 100 M FCFA octroyé par la Banque par le canal de La CNCA.

Compte tenu des résultats encourageants obtenus au cours de la réalisation du projet COBEMAG, il était apparu souhaitable que la Banque puisse poursuivre sa coopération avec La CNCA dans ce genre de réalisations de petites et moyennes dimensions. Aussi, le procès-verbal de la mission de février 1979 relative à la mise à jour du programme d'intervention de la Banque en République Populaire du Bénin, avait-il retenu le principe d'un deuxième concours de la BOAD pour les petits programmes ci-après :

- programme d'aménagement de bas-fonds ;
- programme de retenue d'eau à usage domestique et pastoral ;
- programme de petit élevage ;
- programme d'équipement, de 50 unités de pêcheurs artisans regroupées en coopératives.

Des missions techniques de la Banque qui ont séjourné en avril et mai 1979 au Bénin, ont permis de retenir d'accord partie, avec les responsables de la CNCA ; le programme d'équipement des unités de pêcheurs artisans.

Le présent rapport d'évaluation a pour base : les missions techniques précitées et la mission d'évaluation effectuée par la Banque en février 1980 à Cotonou.

## **2. JUSTIFICATION DU PROJET**

Le territoire béninois ne se prête à l'élevage que dans les provinces du Borgou et de l'Atacora. Aussi la pêche joue t'elle un rôle relativement important dans la couverture des besoins en protéines animales. Malheureusement, la production halieutique nationale baisse constamment : 33 500 tonnes en 1972 et 20 000 tonnes en 1976.

Dans cette optique, et pour ce qui concerne la pêche maritime artisanale, la Direction des Pêches a entrepris une campagne de sensibilisation et de motivation pour regrouper les pêcheurs démunis en coopérative. Cette action a abouti à la création de deux coopératives respectivement à Cotonou et Ouidah. L'exemple n'a pas pu cependant être diffusé faute d'encadrement et de moyens financiers appropriés et suffisants.

Fort de cette expérience, la Direction des Pêches a soumis en 1978 au financement du PNUD un projet d'assistance technique dénommé Projet Pêche Maritime Artisanale d'une durée de 3 ans qui a démarré en février 1980.

Le projet soumis à la BOAD s'inscrit lui aussi dans ce cadre. Il constitue un élément de l'action coopérative entreprise par les autorités béninoises, renforce et prolonge l'opération déclenchée par le projet PNUD et la création du STACOOOP.

## **3. OBJET DU PROJET**

Le présent projet a pour objet d'assurer l'équipement, en 3 ans, de 30 unités de pêche regroupées en 4 coopératives de pêcheurs artisans opérant le long du littoral béninois.

Ce projet constitue la première phase d'un programme visant, à terme, à équiper 50 unités de pêche regroupées en coopératives.

## **4. ZONE ET LOCALISATION DU PROJET**

La zone concernée par le projet est constituée par le littoral béninois qui s'étend de la frontière togolaise à l'Ouest à la frontière nigériane à l'Est. Elle comprend 1es localités situées à l'extrême sud des provinces du Mono, de l'Atlantique et de l'Ouémé.

La population totale de la zone du projet dépasse 500 000 habitants. Lors d'un recensement effectué en 1977 dans la zone du projet il a été dénombré environ 1 900 pêcheurs artisans marins dont la pêche constitue la principale activité économique.

Les 4 coopératives de pêche seront constituées dans les localités ci-après :

- Cotonou : Province de l'atlantique ;

- Ouidah : Province de l'Atlantique ;
- Grand-Popo : Province du Mono ;
- Sémé : Province de l'Ouémé.

## **5. GESTION DU PROJET**

Le projet est placé sous la tutelle du Ministère des Fermes d'État, de L'Elevage et des Pêches. La direction des Pêches est le maître d'ouvrage, le Service Technique d'assistance aux Coopératives de Pêche (STACOOOP) en est le maître d'œuvre. Le STACOOOP bénéficie pendant trois ans de l'assistance technique du projet PNUD (BEN/79/005/B/01/12). Le projet PNUD mettra son potentiel humain et matériel à la disposition du STACOOOP pour gérer le présent projet.

## **6- COÛT ET FINANCEMENT**

Le coût total du projet est évalué à 308,5 millions de FCFA et, se décompose comme suit :

Le financement du programme sera assuré par :

- Capital social (coopératives).....	7,5 M FCFA	2,4%
- Prêt BOAD (CNCA).....	180,0 M FCFA	58,4%
- PNUD.....	50,0 M FCFA	16,2%
- Etat Béninois.....	<u>71,0 M FCFA</u>	<u>23,0%</u>
TOTAL.....	308,5 M FCFA	100%